



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 10 novembre 2016 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Micheline Groulx Stable, Michel Mendes, Karine Gauthier

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h34.
Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2016-11-10.238

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2016 et des séances extraordinaires du 31 octobre et du 8 novembre 2016

Chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2016 et des séances extraordinaires du 31 octobre et du 8 novembre 2016, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-11-10.239

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 octobre 2016 et des séances extraordinaires du 31 octobre et du 8 novembre 2016, tels que déposé.

ADOPTÉE



2016-11-10

2. Affaires du Conseil

2.1 Rapport du maire sur la situation financière

Monsieur le maire dépose le rapport sur la situation financière de la ville, tel que le requiert la loi. Ce rapport est accompagné de :

- ✓ La liste des contrats de plus de 25 000\$;
- ✓ La liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$
- ✓ L'information relative à la rémunération des élus

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-11-10.240

DE PUBLIER le rapport du maire sur la situation financière de la Ville dans un journal diffusé sur le territoire de la ville, au lieu et place d'une distribution de porte-à-porte.

ADOPTÉE

2.2 Nomination du maire suppléant et du substitut à la MRC de Deux-Montagnes – Monsieur Frédéric Berthiaume

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-11-10.241

DE NOMMER monsieur Frédéric Berthiaume à titre de maire suppléant et que ce dernier agisse également à titre de substitut du maire à la MRC de Deux-Montagnes, à compter du 11 novembre 2016 jusqu'au 9 février 2017 inclusivement.

ADOPTÉE

2.3 Nomination d'un membre au Comité consultatif d'urbanisme

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-11-10.242

DE NOMMER madame Margaret Lavallée à titre de présidente du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, à compter du 10 novembre 2016.

ADOPTÉE



2.4 Date des ventes-débarras pour l'année 2017

CONSIDÉRANT l'article 11.4 du règlement de zonage numéro 1369 concernant le déroulement des ventes-débarras ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les dates auxquelles les ventes-débarras auront lieu en 2017 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-11-10.243

DE FIXER la tenue des ventes-débarras (garage) pour l'année 2017 à la Ville de Deux-Montagnes, aux dates suivantes ;

- 13 et 14 mai 2017
- 10 et 11 juin 2017
- 08 et 09 juillet 2017
- 12 et 13 août 2017
- 2, 3 et 4 septembre 2017

ADOPTÉE

2.5 Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes (RTEUDM) - Approbation du budget 2017

CONSIDÉRANT que la ville fait partie de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-11-10.244

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes, pour l'année 2017, au montant de 961 625 \$, impliquant une quote-part de 424 772 \$ pour la Ville de Deux-Montagnes, payable en quatre (4) versements.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.414.00.959.

ADOPTÉE

2.6 Conseil intermunicipal de transport des Laurentides - Approbation du budget 2017

CONSIDÉRANT que le Conseil intermunicipal de transport des Laurentides (CITL) a dressé les budgets pour le transport régulier et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, applicable au CITL en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal*, prévoit que



2016-11-10

les budgets du CITL doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-11-10.245

D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2017, les budgets pour le service de transport régulier et le service de transport adapté du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

DE PAYER au CITL, le premier de chaque trimestre, la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CITL.

DE RECONNAITRE que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires.

ADOPTÉE

2.7 Régie de police du Lac des Deux-Montagnes - Approbation du budget 2017

CONSIDÉRANT que la ville fait partie de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-11-10.246

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, pour l'année 2017, prévoyant des revenus de 929 900 \$, des dépenses d'opération de 10 049 400 \$ et des frais de financement de 187 700 \$, soit un excédent des dépenses totales sur les revenus de 9 307 200 \$, le tout conformément à l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes..

ADOPTÉE

2.8 Versement d'aide financière - Divers organismes

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, responsable du cabinet du maire, datée du 28 octobre 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-11-10.247

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Opération Nez Rouge	100 \$
Fondation Sercan / vente poinsettias	165 \$
PDM / Formation préparatoire Travail	300 \$



Les Artisans / programme RAPPID+OR	400 \$
Club Lions / Évn bénéfice	120 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses soient imputées au poste budgétaire 02. 111.00.970.

ADOPTÉE

2.9 Un train pour la vie – Permis d’occupation du domaine public

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble de 47 unités de logement de type communautaire ayant pour but de créer une coopérative de logement sur le lot 1 976 138 sur la 20^e Avenue ;

Considérant que cette coopérative favorise la réinsertion sociale de personnes à faible revenu ;

Considérant la demande de Réseau 2000, promoteur du projet, pour une contribution de la Ville au projet en espaces de stationnement ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Manon Robitaille
Et unanimement résolu

2016-11-10.248

DE DÉLIVRER, sans frais, au projet de Coopérative d’habitation «Un train pour la vie» un permis d’occupation du domaine public, pour des espaces de stationnement seulement, sur une partie de l'emprise de la 20^e Avenue, devant le lot 1 976 138.

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d’urbanisme du 2 novembre 2016
- Commission de circulation et de toponymie du 3 novembre 2016

4. Règlements municipaux

4.1 Avis de motion – Règlement décrétant l’imposition des taxes et compensations pour l’année 2017

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance un Règlement décrétant l’imposition des taxes et compensations pour l’année 2017.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les taux variés de taxation et les diverses compensations pour l’exercice financier 2017.



2016-11-10

4.2 Adoption – Règlement n° 1587 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone C1-05

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance tenue le 8 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 13 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire : aucune demande valide n'ayant été reçue ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la Loi sur les cités et villes pour la dispense de lecture ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2016-11-10.249

D'ADOPTER le Règlement n° 1587 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de modifier certaines normes d'implantation dans la zone C1-05* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.3 Adoption – Règlement n° 1591 – Règlement modifiant le Règlement n° 1454 établissant la tarification des services rendus

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors des séances tenues le 8 septembre et le 13 octobre 2016 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a notamment pour objet :

- de modifier le tarif du paiement par internet des constats d'infraction à la Cour municipale ;
- de modifier les tarifs de location d'heures de glace à l'aréna Olympia pour les employés de la Ville ;
- de prévoir la gratuité au patinage libre à l'aréna Olympia pour les résidents de Ste-Marthe ;
- de prévoir la gratuité aux résidents de Deux-Montagnes pour l'utilisation de la piscine extérieure.

CONSIDÉRANT la lecture du Règlement par le greffier ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-11-10.250

D'ADOPTER le Règlement n° 1591 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus (n° 1454)* », tel que déposé.

ADOPTÉE



4.4 Adoption - Second projet de règlement n° 1592 – Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer des dispositions spéciales applicables à la zone R1-70

CONSIDÉRANT l'adoption, le 13 octobre 2016, du premier projet de Règlement ;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée publique de consultation le 10 novembre 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-11-10.251

D'ADOPTER, sans changement, le second projet de Règlement n° 1592 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (n° 1369) afin de supprimer des dispositions spéciales applicables à la zone R1-70* », tel que déposé.

ADOPTÉE

4.5 Avis de motion – Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (n° 1368) aux fins d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Deux-Montagnes

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme (n° 1368) aux fins d'y intégrer un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville de Deux-Montagnes.

Ce règlement aura pour objet d'intégrer au Plan d'urbanisme un programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville.

Ce PPU du centre-ville de Deux-Montagnes aura notamment pour objet :

- de prévoir l'utilisation future qu'entend permettre la municipalité à l'intérieur du secteur concerné par le PPU ;
- de prévoir la densité d'occupation du sol ;
- de prévoir les règles de zonage, de lotissement et de construction proposées.

Administration

5. Finances

5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Octobre 2016

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'octobre 2016 et montrant un total de :

- | | |
|--|-----------------|
| ➤ Fonds général : | 2 079 055,83 \$ |
| ➤ Fonds de dépenses en immobilisations : | 107 414,17 \$ |



2016-11-10

5.2 État des revenus et dépenses au 30 septembre 2016

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose les documents suivants au conseil, produits par la trésorière et directrice des Finances :

- État des activités financières au 30 septembre 2016
- État prévisionnel des activités financières.

6. Ressources humaines

6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

7. Greffe

7.1 Règlements n° 1589 et 1590 - Dépôt des certificats du résultat des registres

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose les certificats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour les règlements n° 1589 et 1590.

7.2 Dépôt - Procès-verbal de correction n° 2016-002

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier dépose le procès-verbal de correction n° 2016-002, par la rectification et correction suivante : le remplacement du nombre «7,6» par «7,16».

7.3 Résiliation de servitude entre Groupe l'Héritage inc. et la Ville de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-11-10.252

DE SIGNER avec Groupe l'Héritage inc. l'acte de résiliation de servitude au nom de la Ville de Deux-Montagnes, de l'immeuble connu comme étant les lots numéros 4 512 273, 4 512 274, 4 512 275, 4 512 276, 4 512 277 et 1 975 505 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes.

D'AUTORISER le maire et le greffier, ou le directeur général, à signer l'acte de résiliation de servitude, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE



Service aux citoyens

8. Urbanisme

8.1 Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée à l'égard de la propriété mentionnée à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

CONSIDÉRANT que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-11-10.253

D'accorder la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété suivante :

N°	Adresse des immeubles	Nature des dérogations
A)	275, 9 ^e avenue	Régulariser l'implantation de la résidence existante avec une marge latérale gauche de 1m au lieu de 1,25m.

ADOPTÉE

8.2 Demande d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande suivante d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2016-11-10.254

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet suivant aux conditions recommandées par le CCU :



2016-11-10

N°	Adresse des travaux	Description
A)	306, 27 ^e avenue (Lot 1 973 885)	D'approuver la demande de PIIA n°2016-1117 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur d'une habitation unifamiliale isolée. Sur la façade principale, le déclin de couleur blanche est remplacé par un nouveau revêtement de pierre de maçonnerie de type pierre, de marque Rinox, modèle campagnard, nuancé brun. Le revêtement des faces latérales et arrière sera de vinyle, de couleur beige « Pebble clay ». Le même traitement des surfaces extérieures est appliqué au garage isolé sur la propriété.

ADOPTÉE

9. Travaux publics

9.1 Adjudication du contrat pour la fourniture de produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2017

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'achats de produits chimiques de la Rive Nord a procédé à un appel d'offres, par l'entremise de la Ville de Joliette, pour et au nom des villes membres du regroupement d'achats, pour la fourniture des produits chimiques de traitement pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Martin Pelletier, directeur adjoint à la Gestion du territoire en date du 26 octobre 2016 ;

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2016-11-10.255

D'ACCORDER les contrats de fournitures des produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration pour l'année 2017, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

DESCRIPTION	FOURNISSEUR	COÛT
Sulfate d'aluminium 48,8 %	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,1750 \$ / kg liquide
Pass 10	Kemira Water Solutions Canada inc.	0,2860 \$ / kg liquide
Polymère eau potable	Aquasan Ltée	3,6900 \$ / kg sec
Hypochlorite de sodium 12 %	Lavo Inc.	0,2270 \$ / Litre
Silicate de sodium « N »	Brenntag Canada inc.	0,3540 \$ / kg liquide
Soude Caustique	Brenntag Canada inc.	0,6850 \$ / kg sec

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.412.00.635.

ADOPTÉE



10. Loisirs et services communautaires

10.1 Dépannage Saint-Agapit – Autorisation à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier

CONSIDÉRANT la demande de monsieur André Ouellet, de Dépannage Saint-Agapit, à tenir la Guignolée annuelle et un barrage routier ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis lors du barrage routier serviront à maintenir ses services ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 27 octobre 2016 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-11-10.256

D'AUTORISER Dépannage Saint-Agapit :

- à tenir la Guignolée annuelle le 27 novembre 2016, entre 13h et 17h.
- à tenir un barrage routier avec le service de sécurité incendie Deux-Montagnes/Ste-Marthe-sur-le-Lac, le samedi 3 décembre 2016 ou le 10 décembre 2016 en cas de mauvais temps, à l'angle de la 28^e avenue et du boulevard des Promenades, entre 9 h et 17 h, afin de recueillir des fonds, et ce, sous réserve du respect des mesures de sécurité adoptées par le conseil.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

10.2 Polyvalente Deux-Montagnes, option musique – Autorisation de collecte de bouteilles et canettes vides

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Marquette, professeur de musique à la Polyvalente Deux-Montagnes et responsable du projet, de tenir une collecte de fonds annuelle « Ramasse-Bouteille » en faisant du porte-à-porte ;

CONSIDÉRANT que les fonds recueillis permettront aux étudiants de participer au concours musique international – Festival Heritage à Orlando, Floride ;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 27 octobre 2016 ;

IL EST



2016-11-10

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2016-11-10.257

D'AUTORISER le projet éducatif parascolaire de la Polyvalente de Deux-Montagnes à parcourir les rues de la ville les 7 et 8 janvier 2017 et/ou les 14 et 15 janvier 2017, entre 9h et 17h, pour recueillir des bouteilles et cannettes vides, pour une levée de fonds.

ADOPTÉE

10.3 Versement d'aide financière - Club Lions Deux-Montagnes pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2017

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes
Appuyé par madame Margaret Lavallée
Et unanimement résolu

2016-11-10.258

D'OCTROYER une aide financière de 4 500 \$ au *Club Lions Deux-Montagnes* pour l'organisation du Carnaval d'hiver de Deux-Montagnes 2017, le 28 janvier 2017.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée par le poste budgétaire 02.719.00.991.

ADOPTÉE

10.4 Dons d'heures de glace - Tournoi de Ringuette & hockey mineur

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2016-11-10.259

D'OCTROYER aux organismes suivants des heures de glace, gratuitement, à l'aréna Olympia :

- Association de ringuette de Deux-Montagnes, pour la 18^e édition du tournoi de ringuette : 55 heures ;
- Association de hockey mineur du Lac des Deux-Montagnes, pour le tournoi provincial Pee-Wee : 80 heures.

ADOPTÉE

10.5 Versement d'aide financière aux organismes accrédités - Programmation 2016

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2016-11-10.260 D'OCTROYER les assistances financières au montant de 43 700 \$, aux organismes accrédités par la Ville et inscrits sur la liste jointe au rapport de monsieur Mario Quesnel, directeur du service des loisirs et développement communautaire, daté du 28 octobre 2016 ;

DE DÉCRÉTER que 29 700 \$ de cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.719.00.991, 4 000 \$ sera imputée au poste budgétaire 02.192.04.699 et que 10 000 \$ sera imputée au poste budgétaire 02.111.00.971.

ADOPTÉE

10.6 Autorisation à tenir la Parade du Père Noël dans les rues de la Ville de Deux-Montagnes, dimanche le 4 décembre 2016

CONSIDÉRANT la demande du Comité de la Parade du Père Noël concernant la tenue de la Parade du Père Noël ;

CONSIDÉRANT le rapport de madame Marie-Christine Pinard, coordonnatrice du Service des loisirs et développement communautaire daté du 27 octobre 2016;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable
Et unanimement résolu

2016-11-10.261 D'AUTORISER le Comité de la Parade du Père Noël à tenir cette activité dans les rues de Deux-Montagnes, dimanche 4 décembre 2016, et ce, sous réserve que l'organisme contacte le Service de police afin de s'assurer du respect des exigences de sécurité.

DE S'ASSURER le support du Service de police, des Travaux publics et des Loisirs et services communautaires afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

ADOPTÉE

11. Période de questions (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20h28.
12 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h18.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h18 par le maire.


Denis Martin, maire


Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des services juridiques